

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.005**

**Réseau électronique
de
télécommunication
à haut-débit -
Subvention
d'équipement
informatique espace
public numérique de
l'espace centre
national
d'enseignement à
distance (CNED) sur
le site de l'espace
Franquin :
modification de la
délibération n°101
du 23 mars 2007**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATIONRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT-DEBIT - SUBVENTION
D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE L'ESPACE CENTRE
NATIONAL D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (CNED) SUR LE SITE DE L'ESPACE FRANQUIN :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°101 DU 23 MARS 2007**

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication et plus particulièrement de la mise en place de sa politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques (EPN), le conseil communautaire a, par délibération n°101 du 23 mars 2007, approuvé le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 000 € à l'espace CNED (centre national d'enseignement à distance).

L'objectif du projet proposé par l'Espace CNED est de créer un réseau entre les différents EPN existants et de développer l'accès aux espaces publics au profit d'une population éloignée des nouvelles technologies. Il s'agit notamment de personnes en difficulté sociale, en recherche de formation ou d'emploi, des étudiants, des personnes souffrant d'un handicap.

Or, il s'avère que cet organisme rattaché à la Mairie d'ANGOULEME n'est pas habilité à recevoir directement cette subvention.

En conséquence, une charte entre la ComAGA et la Ville d'ANGOULEME pour le compte de l'Espace CNED fixant les modalités du partenariat est nécessaire.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 janvier 2008,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°101 du 23 mars 2007 afin **D'APPROUVER** la nouvelle Charte « Espace Public Numérique »

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer et à verser une subvention d'investissement à « *la ville d'ANGOULEME pour le compte de l'Espace CNED* » d'un montant de 4 000 €.

D'IMPUTER la dépense au budget Principal – article 20414 – rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****04 mars 2008****Affiché le :****05 mars 2008**